

Boulogne-Billancourt, le 6 août 2020

Renforcement de la Structure Financière : Arrêté de la Modification du Plan de Sauvegarde Financière Accélérée et Homologation d'un Protocole de Conciliation

Dans le prolongement des communiqués publiés par Solocal Group notamment les 3, 13, 20, 22 et 24 juillet 2020, Solocal Group annonce que :

- par un premier jugement en date du 6 août 2020, le Tribunal de commerce de Nanterre a **arrêté la modification du plan de sauvegarde financière accélérée** de Solocal Group (arrêté par jugement du Tribunal de commerce de Nanterre le 9 mai 2014 et modifié par jugement du 22 décembre 2016), lequel a par ailleurs été approuvé à l'unanimité des votes exprimés lors de l'assemblée unique des obligataires le 13 juillet 2020 (le « **Plan Modifié** ») ; et
- par un second jugement en date du 6 août 2020, le Tribunal de commerce de Nanterre a **homologué un protocole de conciliation** visant à matérialiser l'accord obtenu sur la restructuration du *Revolving Credit Facility* ainsi que la mise à disposition d'un financement obligataire de type « crédit relais » d'un montant maximal de 16 millions d'euros (compte tenu d'une décote d'émission (*original issue discount*)) (le « **Protocole de Conciliation** »).

En vertu du Plan Modifié, les termes et conditions régissant les obligations existantes (émises par la Société et dont le règlement-livraison est intervenu le 14 mars 2017) sont principalement modifiés comme suit :

- intérêts :
 - Euribor avec Euribor *floor* 1% + 7% *spread* (pas moins de 8%), dont une moitié est payable en numéraire, et l'autre moitié par capitalisation au montant principal jusqu'à décembre 2021 ;
 - Euribor avec Euribor *floor* 1% + 7% (pas moins de 8%) payable intégralement en numéraire par la suite ;

- extension de la date de maturité finale des obligations jusqu'au 15 mars 2025, avec 2,5 années de carence (*non call*) ;
- autorisation de constituer des sûretés en garantie du passif fiscal et social ;
- autorisation de certains nouveaux endettements financiers des membres du groupe, en ce compris sous forme de prêt(s) garanti(s) par l'Etat (PGE), de prêt Atout consenti par BPIfrance Financement ou de crédit relais, pour un montant global cumulé n'excédant pas 32 millions d'euros en numéraire (hors décote d'émission (*original issue discount*)) ;
- modification de la majorité requise pour la prise de décisions au sein des assemblées d'obligataires, afin de réduire cette majorité à 66^{2/3}% en ce qui concerne les décisions requérant actuellement une majorité de 90%.

L'arrêté du Plan Modifié et l'homologation du Protocole de Conciliation vont plus généralement permettre à Solocal Group de mettre en œuvre les opérations prévues dans le cadre du renforcement de sa structure financière, lesquelles ont également été approuvées par l'Assemblée générale des actionnaires de Solocal Group le 24 juillet 2020.

Solocal - www.solocal.com

Nous sommes le partenaire digital local des entreprises. Notre métier : les conseiller et les accompagner pour booster leur activité grâce à nos services digitaux (Présence digitale, Publicité digitale, Sites Internet, Nouvelles Solutions Print). Nous sommes également aux côtés des utilisateurs pour leur faire vivre la meilleure expérience digitale avec PagesJaunes, Mappy et Ooreka, et nos partenaires (Google, Facebook, Apple, Microsoft/Bing, Yahoo!, etc.). Nous mettons ainsi à la disposition des professionnels et du grand public nos services à très fortes audiences, notre data géolocalisée, nos plateformes technologiques évolutives, notre couverture commerciale sans égale dans toute la France, nos partenariats privilégiés avec les entreprises du numérique et nos talents en matière de data, de développement, de digital marketing, etc. Nous fédérons 335 000 entreprises partout en France et 2,7 milliards de visites sur nos services. Solocal bénéficie par ailleurs du label « Digital Ad Trust Classique » pour ses services digitaux PagesJaunes et Mappy. Pour tout savoir sur Solocal (Euronext Paris « LOCAL ») : restons en contact [@solocal](https://twitter.com/solocal).

Contacts presse

Charlotte Millet +33 (0)1 46 23 30 00
charlotte.millet@solocal.com

Edwige Druon +33 (0)1 46 23 37 56
edruon@solocal.com

Contacts investisseurs

Julie Gualino-Daly
+33 (0)1 46 23 42 12
jgualino@solocal.com

Colin Verbrugge
+33 (0)1 46 23 40 13
cverbrugge@solocal.com

Nous suivre



solocal.com